Cantons

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de manchon brun, formé de lamelles échancrées et imbriquées. Ce manchon ne manque pas d'analogie avec un cône d'arolle, lacéré par un casse-noix et dont les écailles seraient charnues. Il s'agit d'un champignon saprophyte, *Telephora laciniata,* un hyménomycète, vivant dans les terrains riches en humus et que l'on rencontre parfois en forêt, dans les plantations et les pépinières. Les plantes atteintes lui servent uniquement d'appui. Aussi n'a-t-il pas de préférences quant à l'essence: résineux ou feuillus, tout lui est bon. En enveloppant tige et rameaux qu'il a choisis de son feutre épais, il les prive de la lumière et de l'air dont ils ont besoin pour vivre. Il peut donc provoquer leur dépérissement et leur mort.

Ce champignon que l'on a observé ici et là, en Allemagne, dans des pépinières, réussit particulièrement dans les endroits humides. Ses dégâts semblent être chez nous une vraie rareté. *H. B.*

Le gui sur un pied du Zelkova.

Le Zelkova *(Zelkova carpinifolia,* Spach.), originaire des forêts du Caucase oriental et de la Perse, un proche parent de l'orme, est rare dans nos parcs, bien que sa croissance y soit rapide. Nous en connaissons deux spécimens de belles dimensions et de forme irréprochable. Le premier croît au parc du château d'Hauteville sur Vevey; en 1912, ses dimensions étaient les suivantes: circonférence à 1,3 m., 2,38 m.; hauteur 20 m. et diamètres de la cime 13/11 m. Nous avons pu observer dernièrement que ce spécimen, qui croît à proximité d'un verger, porte quelques touffes du gui.

Le deuxième spécimen, au parc de Champ de Ban, sur Vevey, est de dimensions légèrement plus grandes. En 1912, celles-ci comportaient: circonférence 2,56 m., hauteur 23 m. et diamètres de la cime 13/12 m. — Tous deux sont en parfait état de santé et en plein développement. *H. B.*

CANTONS.

Soleure. Le Conseil d'Etat a appelé comme adjoint technique de l'inspecteur forestier cantonal M. *Albert Grütter,* auparavant sous-inspecteur forestier à l'arrondissement du Val de Ruz. M. Grütter remplace M. W. v. Arx, qui est passé à la ville de Soleure. — M. *Max Jecker* a été désigné comme adjoint de l'inspecteur du V^{e} arrondissement; son domicile est à Büsserach.

Grisons. M. *Peter Brosi* a été nommé récemment administrateur des forêts de la commune de Klosters (2472 ha). Ce poste était vacant depuis le courant de 1918, époque à laquelle son précédent titulaire M. Steiger avait été nommé inspecteur forestier d'arrondissement à St-Gall.

Bâle-Campagne. Pour le poste nouvellement créé d'un deuxième adjoint de l'inspecteur forestier cantonal a été désigné : M. *W. Plattner,* ci-devant adjoint à l'arrondissement bernois VIII (Berne).

Berne. M. *P. Maillat* est entré récemment en fonction comme adjoint à l'arrondissement XV (Moutier).

Tessin. La place d'inspecteur forestier cantonal, vacante depuis le départ pour Berne de M. Albisetti, au commencement de 1920, a été pourvue d'un nouveau titulaire. Le Conseil d'Etat a porté son choix sur M. *Hugo Eiselin* qui, de 1916 à 1919, a administré l'un des deux arrondissements de Bellinzone.

Nomination de M. Pometta au Conseil d'Etat. Une bonne nouvelle nous est parvenue de ce canton : M. *Mansueto Pometta,* inspecteur forestier d'arrondissement, vient d'être appelé par le peuple au gouvernement tessinois. Le nouveau Conseiller d'Etat est dans la force de l'âge; il a 47 ans. Entré dans l'administration forestière en 1900, il a dirigé pendant 16 ans l'arrondissement de Lugano-Mendrisio. Il fait partie du Comité de la Société forestière suisse depuis quelques années; il en est le vice-président depuis le commencement de 1921.

M. Pometta a beaucoup écrit; il a publié en 1917 un beau livre contenant de fortes études sur les conditions forestières et pastorales du Tessin. Il est, en outre, un collaborateur assidu du journal tessinois d'agriculture. Il s'est beaucoup dépensé dans son canton pour faire mieux connaître la forêt et pour apprendre à l'agriculteur à apprécier les multiples bienfaits qu'elle apporte dans un pays montagneux. Le peuple tessinois lui a témoigné sa reconnaissance en l'appelant à siéger au gouvernement. Voilà qui est bien et nous sommes heureux de féliciter le canton du Tessin pour son excellent choix et l'élu, auquel nous nous permettons d'adresser nos vœux les plus cordiaux.

Cette nomination aura dans toute la Suisse forestière un heureux retentissement. N'est-il pas permis de l'interpréter un peu comme une réhabilitation politique du sylviculteur suisse. On sait que, depuis quelques années, la place occupée en politique par les forestiers était très mince. Nous pouvions nous honorer de compter M. von der Weid, conseiller d'Etat à Fribourg comme un des nôtres. Mais, à cette seule exception près, au Conseil national, au Conseil des Etats ou dans les gouvernements cantonaux, la corporation forestière ne comptait plus aucun représentant. On avait fait table rase. Et, tandis que dans les conseils de la nation, le nombre des représentants de l'agriculture augmentait majestueusement, celui des forestiers s'acheminait vers la suppression totale. Cet ostracisme injuste, il est bien permis de le dire, et qui pesait à beaucoup, semblerait-il devoir faire place à un sentiment plus équitable? Les années de guerre, durant lesquelles la forêt suisse a si pleinement rempli sa tâche, ont sans doute appris à beaucoup que l'avis du forestier doit être entendu et que dans nos conseils il a droit à avoir voix au chapitre. Du moins nous voulons nous bercer de l'illusion qu'il en est ainsi. *H. B.*

Vaud. *Fondation Conrad Bourgeois.* Les agents forestiers vaudois viennent d'être mis au bénéfice d'une aubaine inattendue.

En effet, les trois fils de M. *Conrad Bourgeois,* ancien professeur à l'Ecole forestière de Zurich, viennent de faire abandon en leur faveur des pensions qu'ils ont touchées de la caisse des orphelins de l'Ecole polytechnique fédérale. Cette somme a été cédée à une association comprenant tous les Vaudois ayant achevé avec succès leurs études forestières supérieures à Zurich ou à l'étranger, ainsi qu'aux sylviculteurs confédérés en fonction dans le canton de Vaud, ou y ayant pratiqué pendant plus de dix ans.

Les intérêts de ce capital seront augmentés par une cotisation annuelle de tous les sociétaires.

Le but de cette fondation a été précisé comme suit par les statuts: „Création d'un fonds de secours en faveur des agents forestiers supérieurs du canton de Vaud et, à titre subsidiaire, de faciliter et d'encourager des travaux et études se rapportant à la sylviculture vaudoise."

Dans une assemblée constitutive, qui a eu lieu le 19 février 1921 et à laquelle assistaient les ayant-droits presque au complet, on a nommé les organes qui auront dorénavant à gérer cette fondation. M. Muret a été désigné comme président.

Pour témoigner aux trois généreux donateurs la reconnaissance des bénéficiaires de ce fonds, ces derniers ont décidé l'envoi d'une lettre de remerciement à la famille Bourgeois.

Le corps forestier vaudois peut s'estimer heureux d'avoir été mis au bénefice d'une institution de cette nature, unique en Suisse. Les agents forestiers de ce canton se souviendront du bel exemple donné par le professeur éminent et le bon citoyen que fut Conrad Bourgeois. Et ils associeront dans cet hommage de reconnaissance ses trois fils qui ont su faire un beau geste de désintéressement. MM. Bourgeois ont répété le geste de deux autres Suisses romands, M. *de Morsier,* auteur de deux legs, l'un à la Société forestière suisse, l'autre à la Société des forestiers vaudois, puis de MM. *Morel* qui ont fait à cette dernière une donation, en souvenir d'un cher parent décédé. Ce sont actes pour lesquels les forestiers sont d'autant plus reconnaissants que de tels dons sont en Suisse chose rare.

Puissions-nous, tôt ou tard, avoir l'occasion de signaler dans le Journal des preuves de générosité semblables à celle que nous venons de relater.

DIVERS.

Nombre des abonnés au Journal forestier suisse.

La dernière guerre et le renchérissement du coût de la vie qui a rendu plus difficile l'existence de nombreux périodiques, n'ont pas manqué de faire sentir leur influence sur le nombre des abonnés de notre Journal. A